

maux étaient impossibles, et où aussi les magistrats de Lyon, le tribun et le gouverneur, hôtes sans doute fort honorés, mais non prêtres de Rome et d'Auguste, mais non chez eux, mais non dans le ressort de leurs attributions, étaient désinvestis d'autorité et n'avaient rien à commander.

On peut même le dire sous forme d'axiome : *par cela seul que les martyrs ont souffert à Ainay, l'Autel de Rome et d'Auguste n'était pas et ne pouvait pas être à Ainay.* Si ceux qui les premiers ont eu l'idée de l'y supposer à une époque où l'on ne savait pas ce qu'il fallait entendre par les *Tres provinciæ Galliæ*, où l'on ignorait que le terrain occupé par l'autel et ses dépendances n'appartenait pas à la colonie de Lyon et était, exclusivement à toute autre autorité, sous la seule autorité du collège sacerdotal des Trois Gaules; où l'on ignorait que l'amphithéâtre de la colline Saint-Sébastien était celui des jeux du culte de Rome et d'Auguste, — sont parfaitement excusables d'avoir pu croire, sans remarquer l'impossibilité d'une telle identification, que les spectacles cruels dans lesquels les martyrs ont rempli un si glorieux rôle, étaient ceux qui se célébraient devant l'autel, en l'honneur d'Auguste, on a lieu de s'étonner, depuis les acquisitions de la science archéologique relativement à ces questions, qu'on persiste encore à l'y maintenir, avec vraiment peu de réflexion; car, parce qu'on voit dans la lettre aux chrétiens d'Asie, qui paraît n'avoir pas été lue avec suffisamment d'attention que :
 « au commencement des jeux solennels qui se font à
 « Lyon et où il s'assemble une quantité de monde prodigieuse, attendu que toutes les nations y viennent ,